



1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat ; les réseaux desservent les pourvois de l'opération sont adaptés pour accueillir les bâties constructives
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUc	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties annexes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties principales des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux aires agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
NI (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris couverts pour animaux est autorisée
NI (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'habitation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Porteville
Nr (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possible évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Surface
1	Extension du cimetière	3,065 m²
2	Création d'un parking	265 m²
3	Création d'un accès vaine	265 m²
4	Création d'un accès vaine	175 m²
5	Création d'un accès vaine	420 m²
6	Création d'un accès vaine	538 m²
7	Création d'un accès vaine	820 m²
8	Équipement de la voie	80,962 m²
9	Création d'un accès vaine	598 m²
10	Création d'un accès vaine	396 m²
11	Création d'un accès vaine	462 m²
12	Création d'un accès vaine	1,131 m²
13	Création d'un accès vaine	2,146 m²
14	Création d'un accès vaine	3,335 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	3,345 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,725 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5,652 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1,292 m²
20	Création d'un accès vaine	420 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	6,335 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,725 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	300 m²
24	Création d'un accès vaine	2,765 m²
25	Création d'un parking	2,026 m²
26	Création d'un parking	1,848 m²
27	Création d'un accès vaine	1,322 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1,138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (21)
  - Maire protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignement d'édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel est présente ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de monument historique (12)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de monument historique ou d'un classement de monument historique (13)
  - Chêne ou hêtre à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement réservé (2)
  - Espace boisé classé (15)
  - Partenaire mixte sociale obligatoire au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (1)
  - Plan de Prévention des Risques Inondation au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (10)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 et L. 111-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Fortification de Monarchaux
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montbauron-Cher et Montbauron-Vil-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOVA C44 à Ronda
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
SAINT-GEORGES-SUR-CHEr - Agglomération (ouest)

04b  
SG2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.  
Approuvé l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrôis.


Le Président  
Jean-Luc BRAULT

ÉCHELLE  
12 000

SOURCE :  
DGFIP - Cadastre (PCI Vecteur)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

urbanism  
WAL DE CHER CONTRÔIS  
Agence Val de Loire  
Rue des Palmes Orangees  
49400 SAUMUR  
Tel : 02 41 51 98 39  
Mail : contact@urbanism.fr



1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat; les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont adaptés pour accueillir les bâties constructives.
1AUa	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUb	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUa	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties nouvelles des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As(1)	STECAL correspondant aux alios agricoles
Av(1)	STECAL correspondant à faire d'accueil des gens du voyage
Ay(1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne(5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nen(1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni(1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
Nj(3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja(233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en bordure entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris couverts pour animaux est autorisée
Nl(7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic(3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm(2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni(5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique
Nre(1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portferoy
Nx(1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny(8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Surface
1	Extension du cimetière	3 005 m²
2	Extension d'un parking	453 m²
3	Création d'un accès vial	205 m²
4	Création d'une liaison douce	175 m²
5	Création d'une liaison douce	425 m²
6	Création d'un accès vial	538 m²
7	Création d'un accès vial	825 m²
8	Équipement de la voie	80 962 m²
9	Création d'un accès vial	595 m²
10	Création d'un accès vial	1 135 m²
11	Création d'un accès vial	462 m²
12	Création d'un accès vial	396 m²
13	Création d'une liaison douce	2 146 m²
14	Création d'une liaison douce	1 035 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5 365 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2 235 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5 653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2 145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1 297 m²
20	Création d'un accès vial	4 297 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	6 535 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2 765 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	300 m²
24	Création d'un parking	2 026 m²
25	Création d'un parking	1 889 m²
26	Création d'un accès vial	1 325 m²
27	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1 138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Maire protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (36)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiment susceptible de être l'objet d'un changement de destination (32)
  - Bâtiment susceptible de être l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (2)
  - Cote de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement espère (2)
  - Espace boisé classé (15)
  - Partenaire moral socialement obligatoire au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Parcelle soumise à un permis de construire au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (30)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre de l'article L. 151-6 et L. 151-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Fortification de Montchaud
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montchaud-sur-Cher et Montchaud-Viel-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENDY C&H à Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
SAINT-GEORGES-SUR-CHEr - Agglomération (sud)

04b  
SG3


Agence Val de Loire  
15 A, rue des Entrepreneurs  
41700 CONTRÔIS

ÉCHELLE  
1:20 000

SOURCE:  
DGF - Cadastre (PCI Vector)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document: 29/11/2019

Le Président  
Jean-Luc BRAULT



urbanisme  
WAL DE CHER CONTRÔIS  
Agence Val de Loire  
Rue des Palmes Orangees  
49000 SAUMUR  
Tél: 02 41 51 98 39  
Mail: contact@urban-iam.fr

WAL DE CHER CONTRÔIS  
15 A, rue des Entrepreneurs  
41700 CONTRÔIS  
Tél: 02 54 78 15 50

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat : les réseaux desservent les pourboires de l'opération sont adaptés pour accueillir les bâtures constructives.
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUj	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUj	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
Ac (1)	STECAL correspondant aux aires agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'axe d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris couverts pour animaux est autorisée
Nl (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nlc (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Nn (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée


N°	Description	Commune	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 056 m²
2	Création d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	453 m²
3	Création d'un accès vial	Commune de Chissay-en-Touraine	265 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Valfrères-sur-Grandes	175 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portigny	425 m²
6	Création d'un accès vial	Commune de Portigny	538 m²
7	Création d'un accès vial	Commune de Portigny	825 m²
8	Équipement de la voie	Commune de Portigny	80 962 m²
9	Création d'un accès vial	Commune de Portigny	595 m²
10	Création d'un accès vial	Commune de Portigny	1 515 m²
11	Création d'un accès vial	Commune de Portigny	462 m²
12	Création d'un accès vial	Commune de Portigny	396 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portigny	2 146 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 035 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 345 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 235 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	5 653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 125 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 292 m²
20	Création d'un accès vial	Commune de Montrichard-sur-Cher	4 265 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	6 195 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	5 675 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	3 205 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 705 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chabon	2 026 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chabon	1 848 m²
27	Création d'un accès vial	Commune de Saint-Georges-sur-Cher	1 325 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverelles-sur-Cher	1 138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Murs protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Lignes au sein desquelles est préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtements ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtement susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (B2)
  - Bâtement susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (B)
  - Cible de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement réservé (ER)
  - Espace boisé classé (EBC)
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montrichard-sur-Cher et Montrichard-Viel-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOY à Céré à Rorde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)  
 TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE  
 Elaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
 SAINT-GEORGES-SUR-CHEM - TC (nord)  
 04c  
 SG4

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.  
 Approuvé l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.  
 Le Président  
 Jean-Luc BRAULT



1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat, les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont adaptés pour accueillir les bâties constructives.
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUl	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUl	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Ulc	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Ula	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Nl (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris couverts pour animaux est autorisée
Ni (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 045 m <sup>2</sup>
2	Création d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	453 m <sup>2</sup>
3	Création d'un accès vaine	Commune de Chissay-en-Touraine	265 m <sup>2</sup>
4	Création d'une liaison douce	Commune de Valfrères-sur-Grandes	175 m <sup>2</sup>
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	423 m <sup>2</sup>
6	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	538 m <sup>2</sup>
7	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	835 m <sup>2</sup>
8	Équipement de la voie	Commune de Portevoy	80 962 m <sup>2</sup>
9	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	595 m <sup>2</sup>
10	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	1 175 m <sup>2</sup>
11	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	462 m <sup>2</sup>
12	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	396 m <sup>2</sup>
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	2 146 m <sup>2</sup>
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montreuil-sur-Cher	1 035 m <sup>2</sup>
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5 365 m <sup>2</sup>
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2 235 m <sup>2</sup>
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5 653 m <sup>2</sup>
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	1 292 m <sup>2</sup>
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	4 285 m <sup>2</sup>
20	Création d'un accès vaine	Commune de Montreuil-sur-Cher	428 m <sup>2</sup>
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	6 535 m <sup>2</sup>
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5 075 m <sup>2</sup>
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	300 m <sup>2</sup>
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Saint-James-de-Chézy	2 765 m <sup>2</sup>
25	Création d'un parking	Commune de Saint-James-de-Chézy	2 036 m <sup>2</sup>
26	Création d'un parking	Commune de Saint-James-de-Chézy	1 888 m <sup>2</sup>
27	Création d'un accès vaine	Commune de Saint-Serge-sur-Cher	1 512 m <sup>2</sup>
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faaverles-sur-Cher	1 138 m <sup>2</sup>


- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Murs protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (36)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (B2)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou à vocation d'usage d'une clientèle (B)
  - Cible de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement réservé (ER)
  - Espace boisé classé (EBC)
  - Forêt domaniale de Montreuil
  - Forêt domaniale de Montreuil
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montreuil-sur-Cher et Montreuil-sur-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOX à Céré-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
SAINT-GEORGES-SUR-CHER - TC (sud)

04c  
SG5



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.

Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrôis.

Le Président,  
Jean-Luc BRAULT

